

REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal est informé des observations du contrôle de légalité de la Préfecture concernant la réunion du Conseil du 4 septembre 2006 à SOUGERES SUR SINOTTE, la commune associée, à savoir que pour délibérer valablement le Conseil Municipal doit se réunir au chef lieu de la commune.

En conséquence, les réunions au foyer rural de Sougères ne peuvent être maintenues et le règlement intérieur, en son article 2 est modifié en ce sens par la suppression de : « *Toutefois, elles pourront être tenues en tout autre lieu public de la ville, sur décision du Maire en accord avec le Maire délégué, au Foyer Rural de Sougères sur Sinotte, la commune associée* ».

DECISION MODIFICATIVE

Commune : Modification et ajustement des inscriptions budgétaires en fonction des réalisations. L'équilibre budgétaire est maintenu. Fixation des durées d'amortissement d'immobilisations des frais d'études et des subventions d'équipement.

Lotissement F. Brochet : Modification et ajustement des inscriptions budgétaires, clôture du budget annexe et transfert de l'excédent sur le budget communal.

Lotissement ex-Ciga : Modification et ajustement des inscriptions budgétaires en fonction des réalisations. L'équilibre budgétaire est maintenu. Correction d'une erreur d'affectation du résultat d'un exercice antérieur.

TRAVAUX EN REGIE 2006

Le coût des travaux réalisés par le personnel du Service technique, estimé en matériel et main d'œuvre à 64 975,14 € est transféré de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal entérine cette décision.

CHARGES LOCATIVES 2006

Par délibération du 23 octobre 2006, le Conseil Municipal avait fixé la participation à la consommation de l'eau des locataires du Château Colbert, en répercutant l'augmentation du coût de la facture. L'arrosage du pont branché sur le compteur général du Château doit être déduit. En conséquence, une nouvelle répartition a été faite basée sur la surface des locaux, le nombre de personnes par logement et le prix moyen du m³ d'eau TTC, ce qui donne pour M. DALLE 333,03 € et pour Mme BEAULIEU 111,01 €

ASSURANCES

Le renouvellement des contrats d'assurance a fait l'objet d'un appel d'offre. Après l'analyse des offres par le cabinet RISK OMNIUM, la commission d'appel d'offres du 7 décembre 2006 propose de retenir :

Lots	Nature du lot	Cabinet	Montant €
Lot 1	Dommages aux biens	SMACL	6 036
Lot 2	Flotte automobile	GAN DUQUE	8 772
Lot 3	Auto mission	SMACL	844
Lot 4	Responsabilité civile	SMACL	2 350
Lot 5	Protection juridique	DAS SUBERVIE	1 134
Lot 6	Risques statutaires	CNP – GRAS SAVOYE	102 736

Le pouvoir adjudicateur retient ce choix.

Le conseil **entérine** ce choix et **autorise** le Maire à signer les marchés à intervenir.

INDEMNITES CLASSES DE DECOUVERTE 2005/2006

Chaque année les enseignants des classes de CM 2 qui accompagnent leurs élèves en classe de découverte (neige, verte ou patrimoine) bénéficient d'une indemnité.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une indemnité à Madame GOMEZ qui a accompagné la classe verte de l'école V. HUGO du 29/05 au 02/06/2006 à LA BOURBOULE et fixe le montant à **125 €**

CONTRAT DE GARDIENNAGE – AVENANT

La Société de gardiennage GLOBALE Sécurité chargée de la surveillance des bâtiments communaux du centre ville les fins de semaine, a élargi ses compétences et changé de nom. Elle est devenue IRISAL depuis le 1^{er} novembre 2006.

Le conseil **autorise** le Maire à signer le contrat sans modification proposé au nom de la nouvelle société IRISAL.

PARTICIPATION COMMUNALE AUX CHARGES DES ECOLES ELEMENTAIRES PRIVEES ET PUBLIQUES

SUBVENTION ECOLE SAINTE THERESE et SAINTE MARIE

Les écoles SAINTE THERESE, 6 Boulevard de Montois et SAINTE MARIE, 14 rue de la Fraternité à AUXERRE sous contrat d'association avec l'Etat, sollicitent une participation aux charges de fonctionnement pour les élèves domiciliés à Monéteau et Sougères sur Sinotte, inscrits dans leur établissement pour l'année scolaire 2006/2007.

- Ecole Ste Thérèse : 14 élèves - Ecole Ste Marie : 1 élève

Admettant le libre choix pour les parents de choisir leurs écoles, le Conseil Municipal, dans l'attente d'instruction complémentaire des services préfectoraux :

- **décide** de reconduire sa participation aux charges de fonctionnement de ces écoles,
- **alloue 77,87 € par élève**, versés trimestriellement,
- **inscrit** les crédits nécessaires au budget 2006 et 2007.

PARTICIPATION COMMUNALE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES D'AUXERRE

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, le Conseil Municipal :

- **accepte** la participation forfaitaire de **77,87 € par an et par enfant**, pour les **huit élèves** de Monéteau scolarisés sur Auxerre pour l'année 2005/2006,
- **autorise** le Maire à signer la convention,
- **rappelle** que des crédits sont ouverts au budget 2006.

PARTICIPATION COMMUNALE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, le Conseil Municipal :

- **décide** d'appliquer une participation forfaitaire de **77,87 € par an et par enfant**, qui sera réclamée aux communes de résidence des élèves scolarisés sur Monéteau pour l'année 2005/2006,
- **autorise** le Maire à signer les conventions à intervenir.

DEMANDE DE SUBVENTION – RE-INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE

Le matériel de gestion de la bibliothèque installé lors de son ouverture en 2001 est à renouveler. Une demande de subvention a été déposée auprès de la DRAC en avril 2006 pour prendre rang. Le coût du renouvellement HT se décompose comme suit :

- ordinateur	6 246 €	
- imprimantes et scanner	2 180 €	
- serveur et environnement serveur	4 178 €	
- installation matériel	<u>2 200 €</u>	
Total matériel		14 804 €
- mise en ligne du catalogue	7 000 €	
- migration de Paprika vers Carthame	<u>8 612 €</u>	
Total logiciels		<u>15 612 €</u>
Total général		30 416 €

Le Conseil Municipal :- **accepte** de renouveler le matériel informatique nécessaire au fonctionnement de la bibliothèque,- **rappelle** que les crédits nécessaires ont été inscrits en prévision au budget 2006,- **sollicite** Monsieur le Directeur de la DRAC et Monsieur le Président du Conseil Régional pour l'obtention des subventions au taux le plus élevé.

48 AVENUE DE St QUENTIN – PROJET OPAC – DEMANDE DE SUBVENTION

Par délibération du 12 septembre 2005, le Conseil s'était engagé sur un projet, sis au 48 avenue de St Quentin, de 9 logements avec une subvention d'équilibre de 135 000 € et sollicité la participation du Conseil Général à hauteur de 67 500 € Or, l'opération réalisée par l'OPAC 89 ne comprendra que 8 logements. En conséquence, la subvention d'équilibre est ramenée à 120 000 € Le Conseil Municipal **modifie** sa demande de subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 50 %, soit 60 000 €

CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

L'instauration du Chèque Emploi Service Universel (CESU) permet aux familles de payer des services effectués à leur domicile ainsi que les prestations de garde d'enfants (crèches, haltes garderies et garderies périscolaires) y compris ceux gérés par les collectivités. Il est donc nécessaire d'autoriser les régies municipales à accepter ce moyen de paiement pour ne pas pénaliser les parents bénéficiaires de ce titre de paiement. Le Conseil Municipal autorise l'encaissement des Chèques Emploi Service Universel par les régies « Cantine », « Garderie », « Centre de Loisirs ».

SUBVENTION USCM ESCRIME

La section Escrime de l'USCM est invitée à participer au 1^{er} tournoi international des Abymes en Guadeloupe du 13 et 14 avril 2007 avec deux autres clubs français. C'est la première fois qu'elle participera à un tournoi international. Ce déplacement exceptionnel génère des frais que le club ne peut intégrer dans son budget 2007 et sollicite du Conseil Municipal une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 € qui sera inscrite au budget 2007.

PARTICIPATION A LA MAISON DE L'ENFANT DE SAINT GEORGES

La Maison de l'Enfant de Saint Georges sur Baulches accueillait, jusqu'à présent, les enfants des communes environnantes sans contrepartie. Compte tenu du coût de fonctionnement dont l'équilibre est assuré par la commune de Saint Georges, cette dernière a donc décidé de demander une participation à chaque commune ayant des enfants inscrits dans cette structure en fonction de leur nombre.

Le Conseil décide de surseoir à toute décision en attente de renseignements complémentaires (nombre d'enfants de Monéteau et montant de la participation demandée).

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Passage du POS en PLU

Pour répondre à l'évolution de la commune, des révisions ou modifications sont apportées régulièrement au Plan d'Occupation des Sols en vigueur.

Le Conseil Municipal décide de prescrire la révision du POS – élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal.

Etude d'aménagement du secteur III NA

Le secteur classé en III NA au POS entre Monéteau et Sommeville, n'est pas urbanisable dans le cadre du présent règlement. Pour permettre une urbanisation ultérieure il est nécessaire d'étudier dans un premier temps sa viabilisation possible (grands axes structurants) avant toute réalisation. Des opérations d'ensemble seront ensuite proposées sous forme de lotissement ou zone d'aménagement. Une étude préliminaire est indispensable.

Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour désigner un cabinet spécialisé afin d'effectuer cette première étude.

PERSONNEL

Le Conseil est appelé à délibérer sur les besoins d'emplois d'agents non titulaires qui seront recrutés en 2007, pour les remplacements, les besoins occasionnels, le surcroît de travail et les besoins saisonniers. Ils sont recensés dans le tableau joint.

Le Conseil Municipal **donne** un avis favorable.

TRAVAUX

Commission d'appel d'offres du 21 novembre – travaux de voirie 2006/07

L'appel d'offres du 23 octobre 2006 concerne les travaux d'assainissement place de la mairie, le prolongement de l'allée piétonne rue de Londres et la cour JJ Rousseau. L'estimation est de 199 215 €HT. Trois entreprises ont fait parvenir une offre. Après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre, la commission a retenu la proposition avec variante de la société SCREG, pour un montant de 174 474,62 €HT. Le pouvoir adjudicateur entérine ce choix. Le conseil **autorise** le Maire à signer le marché et **rappelle** que les crédits sont ouverts au budget 2006.

Maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2006

La société ECMO propose deux avenants au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2006/07 reprenant la répartition proposée dans l'acte d'engagement en fonction des montants des marchés attribués.

L'avenant 2, d'un montant de 3 757,03 €HT, suite à la consultation de la rue d'Oslo attribuée sur un montant de 50 713,30 €HT ;

L'avenant 3, d'un montant de 13 107,76 €HT, suite à l'appel d'offre attribué sur un montant de 174 474,62 €HT.

Le Conseil **accepte** les avenants présentés, **autorise** le Maire à les signer et **rappelle** que les crédits sont ouverts au budget 2006.

MAISON MEDICALE- ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

La commune accepte de lancer une étude en vue de la construction d'une maison médicale sur le terrain à détacher par l'OPAC 89 rue de la Commanderie. Ce projet comprendrait une unité médicale et une unité paramédicale. Pour l'établissement du programme, un appel public dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a été lancé pour une assistance à maîtrise d'ouvrage. Cinq cabinets ont transmis une proposition dans les délais.

Vu le rapport d'analyse des offres le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'OPAC 89 pour un montant de 26 910,00 €HT, qui comprend une mission complète du programme au suivi et à la gestion des travaux.
- rappelle que des crédits sont ouverts au budget 2006 et seront complétés au budget 2007 en fonction de la décision prise après l'étude de faisabilité.
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce marché.
-

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE - CONVENTION FRANCE-TELECOM – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

En application de l'accord entre France Télécom et la FNCCR sur l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de communications électroniques, la convention est soumise au Conseil. Elle concerne la mise en souterrain des réseaux dans le cadre de l'aménagement de la Place de la Mairie et de ses abords et précise : - l'objet de la convention - la désignation des travaux – les conditions d'exécution – la vérification des installations – la durée de la convention – la propriété – le financement et les modalités de paiement. Le coût de l'opération s'élève à 2 704,80 € pour la commune qui percevra 2 555,82 € de France Télécom.

Le conseil Municipal **autorise** le Maire à signer la convention proposée.

LOTISSEMENT DES PRES HAUTS – Dénomination des rues

Les permis du lotissement des Prés Hauts sont rentrés et acceptés, le Conseil est appelé à baptiser les nouvelles voiries. Sont dénommées :

- **Rue Cézanne** : la voie partant de la rue de Sommeville,
- **Rue Picasso** : la rue partant du prolongement de la rue des Prés Hauts vers la route des Conches,
- **Rue Renoir** : la rue interne de la rue des Prés Hauts à la rue Picasso

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

Schéma d'aménagement et de développement : Le Conseil Municipal est amené à apporter ses observations au document remis pour le 18 décembre 2006.

Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) : Réunion avec la ville d'Auxerre prévue le 19 décembre, mais engagement communal différé.

ZONE D'ACTIVITE

MACHERIN – restitution d'arrhes à la SCI CLJ

Par délibération du 6 septembre 2004, le Conseil avait consenti la vente au profit de la SCI CLJ, du lot 5 dans le lotissement Paris-Rome, de 15 562 m² au prix de 11 € le m². Les arrhes d'un montant de 17118,20 € avaient été versées à la signature de la promesse chez Maître CHANTIER notaire. Le projet de la société CLJ n'a pu se concrétiser. Le lot est déjà vendu pour partie à la Société ALABEURTHE et le reste est en cours de cession à la SCI NOISETTE

Le Conseil Municipal accepte de restituer les arrhes à la SCI CLJ.

Achat partiel de BC 225

La Société MOBEMA propriétaire de la parcelle accepte de découper son terrain créant ainsi 4 lots et de céder la partie non occupée de 12 032 m² constituant 3 lots, dont le lot 2 de 2 578 m², au profit de la commune au prix de 13 € le m².

Le conseil **accepte** le prix proposé, **autorise** le Maire à signer l'acte d'acquisition devant notaire et **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2007.

COMMISSIONS

Loisirs du 26 octobre : Le choix du thème de projection sur la façade de la mairie donne satisfaction.

Urbanisme du 25 novembre : La commission a examiné et donné un avis favorable pour :

Terres du Canada : le projet de déclassement d'un chemin et d'un fossé qui n'existent plus sur le terrain et la vente au profit de la CCI de la parcelle communale AR 16 de 5 068 m² en vue d'étendre la zone actuelle. Elle propose le prix de 3 900 €/ha.

Zone de Macherin : la cession au profit des Autoroutes Paris Rhin Rhône du terrain entre l'avenue du Luxembourg et le giratoire pour l'implantation d'un local commercial et du terrain occupé par leur dépôt.

Salles de spectacle et polyvalente : la commission s'est rendue au parking des peupliers pour étudier l'aménagement et l'agrandissement possible du parking existant. Voirie lourde retenue – extension derrière le fossé – garder l'aspect champêtre – maintien de la pelouse pour les fêtes.

Lors des réunions des 9 et 16 novembre, le comité de pilotage, suite aux réunions des groupes de travail sous l'égide du Cabinet Culture Partagée, a défini l'avant programme.

Le conseil entérine ces propositions

Voirie du 5 décembre : La commission a établi la liste des travaux d'entretien et de requalification pour le budget 2007 souhaitée, examiné l'aménagement du carrefour de la RN77 et du CV - les achats de terrains nécessaires – coût hors foncier 360 000 € la dissimulation des réseaux rue des Roses et des Marguerites, l'accès supplémentaire au parc technologique de la Chapelle avec la création de 80 ml de voirie – coût estimé 84 000 €HT, le prolongement de la rue L. Blériot – coût 400 000 €HT, les voiries de raccordement du lotissement des Prés Hauts sur les voies existantes, l'emprise du chemin de Vide Grange, l'aménagement des rues du Crot à Pien et des Vignes à Sougères.

Le Conseil entérine ces propositions.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil ne préempte pas sur les dossiers présentés.

INFORMATIONS DIVERSES :

Transport fluvial et entretien des berges : Le conseil soutient l'initiative concernant l'entretien des berges de l'Yonne par l'Etat.

Inventaire du Parc locatif de l'OPAC 89 : L'OPAC 89 nous transmet pour information l'inventaire 2005 de son parc locatif sis sur la commune.

Garderie : Une enquête est en cours auprès des parents concernant les horaires.

Communauté de l'Auxerrois : La remise des récompenses « Maisons illuminées » pour la Communauté se déroulera à Monéteau le 6 février 2007 à 17 h 30.

Conseil Général : Il confirme son engagement de relier toutes les communes du département à l'ADSL. En cas d'impossibilité, mise en place de WIFI MAX avec une participation communale de 800 €

Bois du Thureau : Inscription au budget des crédits pour l'aménagement du parking mais pas d'engagement ni de réponse des autres participants.

Prochain Conseil Municipal : LUNDI 8 JANVIER 2007

Vaux A Monéteau le 5 janvier, à Sougères le 9 janvier 2007